



## **DE L'APPRECIATION DU TAUX DE CHANGE EFFECTIF REEL EN 2014 (29 DECEMBRE 2014)**

Dans la classification des régimes de change des pays membres, le Fonds Monétaire International (FMI) classe le régime de change du dinar algérien dans la catégorie dite de flottement dirigé.

Ainsi, en Algérie, le cours de change de la monnaie nationale vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires commerciaux est déterminé sur le marché interbancaire des changes où interviennent les banques commerciales et la Banque d'Algérie.

La politique de change poursuivie par la Banque d'Algérie a pour objectif le maintien du taux de change effectif réel du dinar à son niveau d'équilibre déterminé par les fondamentaux de l'économie nationale.

C'est ainsi que par rapport à son niveau d'équilibre fondamental, le taux de change effectif réel du dinar s'est apprécié au cours des onze premiers mois de l'année 2014 de 5,11 %, en moyenne, en situation de forte dépréciation des monnaies des pays partenaires vis-à-vis du dollar.

Cette appréciation en termes réels a conduit à un ajustement du taux de change nominal du dinar sur le marché interbancaire des changes. Cependant, en moyenne sur les onze premiers mois de l'année 2014 par rapport à la même période de 2013, le cours du dinar algérien ne s'est que faiblement déprécié relativement au dollar (0,62 %) et contre l'euro (1,56 %).

Il est utile de rappeler que le taux de change effectif réel est le référent en matière de politique de change et demeure l'indicateur pertinent en matière d'observation de l'évolution des taux de change et donc des prix relatifs.